

**Une nouvelle ambition entre
l'Île-de-France et la Normandie
pour la Vallée de la Seine**

Janvier 2017



Préambule

La Présidente de la Région Ile-de-France et le Président de la Région Normandie entendent unir leurs forces pour en démultiplier l'efficacité sur des objectifs partagés. Portés par l'élan de l'alternance démocratique voulue par les Normands et les Franciliens, ils affirment leur volonté de renforcer les liens et les coopérations entre les deux Régions pour le développement de l'espace commun de la Vallée de la Seine.

Les enjeux sur ce territoire exceptionnel à l'échelle nationale et européenne appellent la mobilisation de l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les Régions, dont la place centrale a été réaffirmée pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

Ce pacte de coopération renforcée entre les deux Régions permettra de concrétiser les actes de la décentralisation et de traduire de nouvelles ambitions pour ce territoire riche d'immenses atouts à mobiliser.

Cette démarche entend à la fois dynamiser et élargir les perspectives issues du Schéma stratégique Vallée de la Seine qui porte un projet de développement à l'horizon 2030 dans les domaines du développement économique, des déplacements et des réseaux ainsi que de la gestion de l'espace au service du développement durable.

Avec ce pacte, les Régions remettent les collectivités territoriales au centre de la définition et de la mise en œuvre d'une destinée commune.

REAFFIRMER LA PRIORITE ACCORDEE AU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

1/ La Vallée de la Seine : l'avenir par un pilotage interrégional

Débouché naturel et stratégique de Paris vers la mer, la Vallée de la Seine constitue une priorité pour les deux Régions qui entendent porter haut et conjointement cette ambition.

2/ La Vallée de la Seine : des initiatives locales à fédérer

La Vallée Seine est le fruit de nombreuses initiatives des acteurs du territoire (collectivités locales, établissements publics, opérateurs portuaires et fluviaux, chambres consulaires, filières économiques, pôles de compétitivité, associations, etc.). Les deux Régions inscrivent résolument leur ambition commune en appui aux dynamiques et aux synergies locales.

DEFINIR UNE STRATÉGIE COMMUNE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR DEVELOPPER L'ACTIVITÉ TOUT EN PRESERVANT LES ESPACES NATURELS

Les deux Régions affirment leur volonté de renforcer leur responsabilité sur la stratégie d'aménagement et le pilotage de leur action foncière, dans une démarche conjointe et cohérente.

L'objectif est d'accélérer des projets d'aménagement pour les sites stratégiques identifiés par les deux Régions dans le cadre de leur partenariat avec les Etablissements publics fonciers de Normandie et d'Ile-de-France. Qu'il s'agisse de reconverter des friches industrielles ou de faciliter les interventions dans des zones où le marché immobilier est tendu, les Régions s'impliqueront pour permettre la réalisation et l'accélération des opérations, dans le respect des priorités liées à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, richesses patrimoniale et économique des deux régions.

Les Régions définiront pour ce faire des principes communs d'aménagement du territoire de la Vallée de Seine, qui seront intégrés dans le SRADDET normand en cours de réalisation et mis en perspective dans le cadre du bilan/évaluation du SDRIF dont les travaux débutent en 2017.

AMELIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

1/ Accélérer la réalisation des opérations d'infrastructures

1.1 – Accroître l'investissement régional en matière portuaire et fluviale

Dans un contexte de forte concurrence internationale, la modernisation des infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires du territoire de la Vallée de la Seine doit être accélérée. Cela suppose la confirmation des engagements des partenaires financiers et l'implication forte des opérateurs de l'Etat (SNCF, VNF, ports...) pour réaliser les investissements nécessaires.

L'inscription au CPIER et le soutien des deux régions aux travaux de rénovation des écluses de Tancarville (Normandie) et de Méricourt (Ile-de-France) constituent l'un des moyens d'accélérer ces investissements.

Au-delà des investissements physiques, les Régions soutiendront toute initiative en faveur d'une meilleure coordination interportuaire notamment à travers une gouvernance renforcée des ports normands et du port de Paris.

Elles pourront demander à assurer le pilotage du Conseil de Coordination Interportuaire de la Seine (CCIS).

1.2 - Mener des actions concertées pour les trains du quotidien

L'Île-de-France et la Normandie sont liées depuis des décennies par des liaisons ferroviaires importantes. Historiquement essentielles et rapides, ces liaisons ont vu leurs performances se dégrader au cours du temps alors qu'elles étaient de plus en plus empruntées. Aujourd'hui, des matériels anciens circulent sur des voies encombrées et en mauvais état, avec une qualité de service très nettement insuffisante.

Les deux Régions entendent se mobiliser pour que cette situation cesse. La Région Normandie a été la première à décider de reprendre en main les trains d'équilibre du territoire (TET) desservant son territoire, dont l'État était responsable. Elle a négocié les conditions de ce transfert qui se traduira par le renouvellement intégral du matériel roulant.

Afin de compléter cette action, les deux Régions interpellent solennellement SNCF Réseau afin que le réseau ferré le plus circulé fasse enfin l'objet d'une régénération urgente à la hauteur des enjeux. Il s'agit, après près de 30 ans de sous-investissements, de régénérer et de moderniser les voies dépendant des gares de Saint-Lazare et de Montparnasse afin que la sécurité et la régularité soient assurées. Les deux Présidents de Région viennent de saisir le PDG de la SNCF en ce sens.

Par ailleurs, l'évolution des tarifications nécessite de refonder la coopération entre les deux autorités organisatrices de transport. Il s'agit en particulier de mieux articuler le Passe Navigo à tarif unique avec les tarifications sur plus longue distance et de mener une action résolue contre la fraude de celles et ceux qui tentent de profiter d'un écart important des coûts d'abonnement.

Un groupe de travail est donc mis en place entre le STIF et la Région Normandie afin de refondre le dispositif tarifaire et les flux financiers entre les deux entités.

Pour autant ces mesures nécessaires ne suffiront pas à faire face aux besoins croissants de mobilité. L'Île-de-France et la Normandie veulent donc préparer l'avenir et s'assurer que les infrastructures continueront d'être adaptées aux évolutions des mobilités.

L'Île-de-France et la Normandie se mobilisent pour accélérer les études sur la rénovation des voies de la gare de Saint-Lazare, pour améliorer la régularité des trains et, à terme, la capacité de la Gare Saint-Lazare pour accueillir les futurs trains normands. Ils demandent à l'État et à ses établissements publics de s'engager sur un calendrier resserré de conduite de ces études.

Enfin, les deux Régions demeurent mobilisées sur la poursuite du projet LNPN dont les études doivent être poursuivies avec détermination. Ce projet donnera lieu dès 2017 aux premiers travaux sur le secteur de Mantes/Épônes où la réalisation d'une quatrième voie permettra de préparer l'avenir en anticipation de la réalisation du prolongement d'EOLE à l'ouest. Ce projet majeur pour l'Île-de-France offrira une liaison fiable et de grande capacité entre la vallée de la Seine, la Défense, Paris et l'Est francilien. Grâce à une correspondance améliorée en gare de Mantes, il participera fortement à l'amélioration des liaisons normandes vers l'Île-de-France et en particulier pour les liaisons entre les métropoles normandes et la Défense.

CONFORTER LA FILIERE LOGISTIQUE

Le besoin est clairement identifié de mettre en place les outils nécessaires à l'amélioration de la gestion des flux de marchandises entre les ports normands et la région capitale. Cela passe par la mise en œuvre d'une chaîne de transport intégrée permettant notamment la massification des flux, la facilitation du report modal, l'innovation administrative, juridique et financière, le développement de services numériques et l'animation des réseaux professionnels de la logistique.

Les Régions se positionneront comme interlocuteur privilégié des acteurs de la logistique pour soutenir l'émergence de nouveaux partenariats entre les différents opérateurs.

Plusieurs outils et leviers sont d'ores et déjà identifiés :

1/ L'adoption d'un Plan Logistique coordonné entre les deux Régions

La Région Ile-de-France adoptera son Plan logistique d'ici l'été 2017. Son élaboration sera étroitement coordonnée avec la Région Normandie.

2/ L'amélioration de la qualification des acteurs

Le secteur de la logistique fait appel à des métiers très divers : chargeurs, commissionnaires, gestionnaires de plateformes, transporteurs...

De nombreuses formations existent déjà sur le territoire mais la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications en matière de transports et logistique porté conjointement par les deux régions serait un outil efficace pour répondre aux enjeux des besoins d'emploi et de leurs évolutions futures. Il permettrait d'initier une dynamique commune en faisant travailler ensemble les acteurs de la formation professionnelle initiale ou continue (lycées professionnels, centres de formations d'apprentis, établissements de l'enseignement supérieur) et ceux de l'entreprise, en lien avec les deux régions et l'ensemble des collectivités territoriales.

3/ Le développement des activités logistiques à valeur ajoutée sur le territoire

L'efficacité du secteur logistique suppose un fonctionnement en réseau des différents acteurs. Le territoire de la Vallée de Seine dispose à cet égard d'opérateurs reconnus, avec le pôle de compétitivité Nov@log ou encore la filière Logistique Seine Normandie.

Un pilotage renforcé de la part des Régions permettra de consolider cette démarche. Pour cela, les Régions pourront favoriser notamment :

- les projets associant plusieurs opérateurs dans une logique de mutualisation et de coordination de l'offre de services logistiques,
- les projets mettant en œuvre une logique multimodale (en intégrant la question du «dernier kilomètre»),
- les projets permettant la massification des flux de marchandises dans la logique du « Seine Gateway » (transfert modal puissant de marchandises de la route vers la Seine),
- les projets permettant le développement de valeur ajoutée sur le territoire.

Elles pourront s'appuyer sur les travaux déjà menés par les CCI dans le cadre de « Paris-Seine-Normandie » ainsi que sur les filières et pôles de compétitivité qui travaillent déjà pour l'essentiel à l'échelle des deux Régions.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RENFORCER LES SECTEURS STRATEGIQUES POUR CONFORTER L'EMPLOI

1/ Une stratégie économique partagée

Afin de mettre en évidence la coordination de leurs actions en matière économique, les deux Régions ont décidé de faire chacune référence de manière appuyée au développement de la Vallée de la Seine dans leur Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

2/ Des liens interrégionaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche renforcés

L'innovation, le transfert technologique et leur lisibilité à l'international constituent une des clefs du succès du développement économique, en permettant de valoriser les résultats de la recherche académique par le monde industriel. Les Régions travailleront donc au renforcement des liens entre entreprises et établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit aussi de rendre plus visibles les formations supérieures qui s'inscrivent à l'échelle interrégionale dans une logique de continuum formation-recherche-valorisation. Dans le respect des structurations en cours dans chacune des régions, cela pourra prendre la forme de regroupements de compétences académiques et de centres de transfert technologique au sein de campus dédiés visant à créer de véritables réseaux de compétence thématiques sur les secteurs stratégiques identifiés.

Le projet de création d'un Campus des Métiers et des Qualifications en matière de transports et logistique puis d'un Institut de la Logistique en constitue un exemple.

3/ Développer des filières économiques interrégionales

L'objectif est de travailler, avec les filières et pôles concernés, à la définition d'une véritable stratégie interrégionale pour renforcer les secteurs stratégiques à l'échelle de la Vallée de la Seine. Sont ainsi identifiés, notamment, les secteurs automobile, aéronautique, logistique et chimie-biologie-santé.

Au-delà du soutien que chacune apporte à ces acteurs, les Régions pousseront ainsi au renforcement de la collaboration des acteurs normands et franciliens, au groupement d'entreprises impliquant les deux écosystèmes, aux projets collaboratifs de recherche et développement public-privé et à l'élaboration de plan d'actions à l'échelle interrégionale.

Dans le secteur aéronautique, les deux Régions renforceront les collaborations existantes entre le pôle de compétitivité ASTech et le cluster Normandie AeroEspace (NAE). Dans le secteur automobile, la coopération interrégionale est déjà une réalité, avec notamment le pôle Mov'eo qui a son siège à Rouen, un bureau à Caen, un autre bureau à Paris, et il s'agit de poursuivre ces collaborations.

De manière plus large, les deux Régions échangeront sur les défis et mesures à engager en faveur de l'industrie et de l'industrie du futur en 2017, notamment au vu des problématiques communes et de l'existence d'industries interrégionales.

STRUCTURER LES FILIERES AGRICOLES ET SYLVICOLES

Les deux Régions mettront en œuvre des coopérations afin d'apporter ensemble un appui à la structuration des filières agricoles et sylvicoles dont le poids économique, territorial et social est très important dans les deux territoires régionaux, tant pour les débouchés agro-alimentaires que non alimentaires (énergies et matériaux biosourcés).

La qualité des filières agricoles normandes et franciliennes est reconnue et leur complémentarité est réelle tant du point de vue des productions que des outils. Les régions mettront à profit cette complémentarité, en particulier dans leur politique de développement de l'approvisionnement en circuit court de la restauration collective notamment dans les lycées, dans l'objectif de développer des plateformes interrégionales. Cela permettra de réfléchir à la variété et la complémentarité de l'approvisionnement mais également à la mutualisation des outils de première transformation et de logistique.

Une étude de préfiguration sera conduite à l'échelle interrégionale pour évaluer d'une part, les besoins, notamment la quantification des volumétries de produits à livrer en restauration collective, et d'autre part, les modalités de collecte, transformation et conditionnement des produits agricoles de proximité. Cette étude est indispensable pour définir en amont les conditions de réussite du projet. Elle devra comporter une phase de diagnostic intégrant les résultats de l'étude qui a été menée en Seine-et-Marne sur le même sujet et dans certains départements de Normandie, le cas échéant. Cette étude devra permettre d'apprécier plus précisément la faisabilité technique, économique, financière et juridique d'un tel projet (création d'une plateforme dédiée, consolidation et modernisation de structures existantes, etc.).

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

L'axe Seine est en soi une des artères essentielles de la trame verte et bleue dont la Région Ile-de-France a fait un des axes majeurs de sa politique en faveur des zones rurales et de la biodiversité. La place centrale du fleuve emporte une responsabilité commune des deux Régions pour se coordonner dans la mise en œuvre de leurs priorités d'action, afin d'assurer une continuité territoriale. Les travaux de mise en conformité des ouvrages sur l'axe fluvial en lui-même étaient déjà réalisés ou prévus à court terme par VNF, les Régions entendent désormais améliorer les continuités écologiques du fleuve.

Il s'agit de la continuité latérale, plus précisément le raccordement entre le fleuve et ses affluents (réouverture des confluences actuellement busées de certains affluents), ainsi que la continuité longitudinale du fleuve, en réhabilitant l'axe Seine en tant que vallée, et en mettant en valeur son patrimoine paysager et naturel. Le lien entre le cours d'eau et ses zones humides est aussi un enjeu majeur.

Les deux Régions travailleront sur l'extension du schéma environnemental des berges des voies navigables qui a été réalisé en Île-de-France pour permettre une continuité sur l'ensemble de la Seine aval. Ce schéma se traduit par des cartes de diagnostic et des cartes

de propositions d'intervention, annexées au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui constituent un cadre de référence pour les acteurs. Une extension à la Normandie facilitera la prise en compte, de façon commune aux deux Régions, des enjeux écologiques dans le cadre des opérations touchant la Seine.

Ce cadre permet la conduite d'actions concrètes telles que la renaturation des berges, le rétablissement des continuités écologiques et la restauration des zones humides, jouant un rôle sur l'amélioration de la biodiversité et la prévention des inondations.

En Ile-de-France, des sites précis d'intervention ont d'ores et déjà été identifiés en Seine Aval, comme le secteur Seine Saint Germain, Seine Verneuil ou Seine Moisson. Cette démarche sera étendue en Normandie.

DEVELOPPER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CULTURELLE

L'échelle de la Vallée de la Seine représente une opportunité en ce qui concerne le tourisme de proximité, l'accueil de touristes français et étrangers, les courts séjours, les croisières, le cyclotourisme, etc. Des actions complémentaires pourraient être menées sur l'offre en matière d'hébergement, de restauration et de services culturels et touristiques, et la qualification des professionnels.

Le contrat de destination « Impressionnisme » qui lie les deux Régions et les deux Comités régionaux du tourisme est un outil très fédérateur qui permet la mise en place d'actions coordonnées sur le tourisme. Les deux Régions s'engagent à poursuivre leurs efforts pour soutenir cette initiative. D'autres thèmes, tout aussi porteurs pour le tourisme, pourraient également être exploités, grâce notamment aux données collectées par l'Inventaire du patrimoine. La présence de châteaux forts qui dominent et protègent le fleuve, l'art gothique, qui est né en Normandie et en Ile-de-France, l'architecture de la villégiature depuis le 17^{ème} siècle jusqu'à la période contemporaine, ou encore les aménagements de la Seine (ponts, écluses,...) et la batellerie, qui façonnent le paysage actuel, sont des exemples de thématiques à mettre en avant pour attirer tous types de touristes.

La « Seine à vélo » est un autre axe d'action déjà engagé. Il s'agit désormais d'en tirer les enseignements et de travailler à la mise en réseau des acteurs pour en accroître la complémentarité et l'efficacité d'ensemble.

Par ailleurs, de nouvelles actions seront engagées comme des parcours communs sur le tourisme équestre et le tourisme golfique. Nos deux régions sont très pourvues dans le domaine équestre que ce soit en hippodromes, en sentiers de randonnées, en PNR, etc. Sur le golf, la perspective de la Ryder Cup en septembre 2018 peut permettre d'engager des actions communes.

Les deux Régions travailleront également à une Journée du Tourisme autour du thème de la Seine historique et moderne.

Le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France poursuit par ailleurs son soutien aux côtés du Comité régional du tourisme de Normandie en faveur de la Maison du Tourisme Normandie-Giverny. La Maison du Tourisme réalisera une brochure de présentation de la destination Impressionnisme Normandie Paris Ile de France qui servira à promouvoir cette thématique commune aux deux régions.

Enfin, un travail en commun pourrait être réalisé en vue du 75^{ème} anniversaire du débarquement et de la Libération de Paris en 2019.

PORTER ENSEMBLE LES AMBITIONS DE LA VALLEE DE LA SEINE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

Les régions vont unir leurs forces pour capter des financements européens au profit du développement de la vallée de la Seine.

1/ Faire émerger des positions communes sur les financements européens

Il s'agit de venir en appui des opérateurs régionaux dans la sollicitation des fonds européens – Fonds européens, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), Plan Juncker, etc. Cela consiste aussi à travailler, en amont, sur la définition des appels à projets.

Les régions veilleront à se consulter afin de faire émerger des positions communes concernant l'avenir de la politique de cohésion européenne après 2020 et lors de la définition du futur programme opérationnel régional.

2/ Travailler avec l'Union européenne à renforcer les projets interrégionaux

Cela concerne notamment les financements attendus au titre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pour les infrastructures ferroviaires, portuaires et fluviales.

Le schéma du RTE-T adopté par l'Union européenne en 2013 s'organise en effet autour de 9 grands corridors. Le territoire de la Vallée de la Seine s'inscrit dans le corridor Atlantique qui relie la partie orientale de la péninsule ibérique et les ports du Havre et de Rouen à Paris et plus loin à Mannheim/Strasbourg par des lignes ferroviaires à grande vitesse et d'autres lignes conventionnelles parallèles, ainsi que par la Seine en tant que voie navigable.

MENER DES ACTIONS DE VALORISATION COMMUNES

Les deux Régions agiront de concert afin de renforcer la visibilité de leurs actions en faveur de la Vallée de la Seine : marketing territorial, labellisation des projets, relai par les offices de tourisme, etc.

ASSURER LE SUIVI DE L'ACCORD DE COOPERATION

Les deux Présidents et les Vice-Présidents de chaque Région en charge des coopérations interrégionales seront chargés d'assurer le suivi du partenariat et de réfléchir à ses évolutions futures. Les services de chaque Conseil régional travailleront en appui des élus.

Valérie Pécresse
Présidente de la Région Ile-de-France



Hervé Morin
Président de la Région Normandie



